

1/ Les acteurs français du déminage humanitaire.

Les ministères de la Défense et des Affaires étrangères sont les deux principaux acteurs institutionnels français à l'étranger au chapitre de déminage humanitaire.

Le ministère de la Défense se spécialise, depuis le début des années 90, dans la formation, en France ou dans leur pays d'origine, de formateurs, démineurs et experts démineurs étrangers.

2/ Le MAE et l'assistance aux victimes.

L'action du ministère des Affaires étrangères inclut, à part égales, les diverses composantes (dépollution, sensibilisation, assistance et réinsertion socio-professionnelle des victimes...) de l'action contre les mines anti-personnel.

Le Quai d'Orsay est cependant le seul opérateur gouvernemental français en matière d'assistance aux victimes.

Trois services ou directions du Quai d'Orsay participent de l'assistance aux victimes et financent sur leurs propres crédits les actions relevant de ce chapitre:

- le Service à l'action humanitaire :

- il est compétent pour les actions ponctuelles d'urgence d'aide médicale et alimentaire; le SAH a ainsi financé, à hauteur de 226 000 euro, l'ouverture de couloirs humanitaires en décembre 2002 pour l'acheminement de l'aide française en Angola;

- la Mission pour la coopération non-gouvernementale:

- elle est le partenaire tout désigné des ONG et des opérateurs relevant de la société civile; en matière d'assistance aux victimes, la MCNG a déboursé, pour la période 200-2002, près de 2,5 millions d'euro pour des projets relevant de ce chapitre et confiés à Handicap International; ces projets ont concerné, entre autres, le Bénin, le Sénégal et la Somalie; la MCNG finance, par ailleurs, depuis 2000 la campagne internationale d'information et de sensibilisation de l'opinion publique "Terre sans mines" menée par Handicap International;

- la Direction du développement et de la coopération technique internationale :

- elle dispose de deux lignes budgétaires, l'une annuelle et la seconde pluri-annuelle, pour soutenir son action;

a / l'enveloppe annuelle est en constante progression; elle est passée ainsi de quelque 160 000 euro, en 1996, à 437 000 euro en 2002; elle finance des actions ponctuelles dans divers pays (ainsi la formation, en 2002, par le fonds slovène du International Trust Fund d'orthopédistes...);

b/ les projets sur "fonds de solidarité prioritaire" (la liste établie par le MAE comporte une soixantaine de pays bénéficiaires répondant à des critères précis) sont pluri-annuels et financent les actions de la coopération française; ces projets sont de deux natures selon que leur action se déroule dans un pays donné (il est désigné "national") ou sur l'ensemble de la "zone de solidarité prioritaire" (appelé "mobilisateur");

c/ un projet mobilisateur d'un montant de 3 millions d'euro est en cours de réalisation depuis 1999, qui a permis l'extension par HI du centre de Kompong Thom au Cambodge et la réalisation d'un projet par HI d'un projet aux victimes des mines de Guinée-Bissau; ce projet mobilisateur sera reconduit à son échéance, prévue à la fin 2003;

d:/ un projet national, d'un montant d'1, 1 millions d'euro, a été adopté en 2002 en faveur du Mozambique; il porte sur deux actions sur la province d'Imbanhane; un second projet similaire, d'une enveloppe de 3 millions d'euro, sera prochainement lancé au profit de l'Angola.

La participation financière du ministère des Affaires étrangères, dans le cadre de ses projets FSP, se chiffre à 3, 7 millions d'euro pour la seule année 2002.

3/ Participation multi-latérale.

La participation financière française au plan multilatéral est significative : les contributions versées aux organisations internationales ou régionales pour leurs programmes s'élèvent , pour la seule année 2002 , à quelque 55 millions d'euro dont :

- 30 millions d'euro à l' O.M.S. pour des projets relevant du chapitre " soins" et réhabilitation";

- 5, 7 millions d'euro au CICR pour le chapitre " assistance aux victimes ";

- 7, 6 millions d'euro à l'UNICEF pour divers projets " prévention".

4/ Croix rouge française

La Croix rouge française a participé en 2002 , à hauteur de 100 000 euro, à plusieurs projets d'assistance aux victimes des mines antipersonnel (centres de réhabilitation , livraison de fauteuils roulants ...) en Afghanistan.